

## Pévèle-Mélantois

### AUJOURD'HUI

#### SAUVEGARDE DE LA COLLÉGIALE

L'association de sauvegarde de la Collégiale Saint-Piat de Seclin, organise son assemblée générale, aujourd'hui, à partir de 18 h. Bilan des actions menées en 2014 et projets, notamment les rénovations.

### BONJOUR

**PORTEUR DE HANDICAP OU PAS.** Mettre sur son CV, la mention « porteur de handicap » ou pas. Telle est la question que nombre de personnes handicapées se posent lorsqu'elles envoient une candidature à un employeur. Dans notre société où trouver un travail est devenu très difficile, ajouter une mention comme celle-là peut être, malheureusement, discriminatoire d'emblée. Camille, (lire en page 20) a fait le choix d'assumer

son handicap. Elle a inscrit cette mention sur son CV. Sans doute une façon d'affronter la réalité et de prouver qu'elle a des compétences à mettre en avant : son diplôme, sa formation et sa personnalité. Comme elle le dit elle-même, « *les personnes handicapées sont deux fois plus motivées que les autres* ». Dans un monde idéal, derrière la mention « porteur de handicap » les employeurs ne devraient voir que cela. ■ C.G.

### PENSEZ-Y !

#### BRADERIE ENFANTS À CHEMY

L'association de parents organise une braderie enfants (vêtements, livres, jouets, puériculture...) ce dimanche à la salle des sports. Une collecte de jouets sera organisée au profit de l'association Ludopital.



# Salarié et handicapé, ce n'est pas incompatible !

LIRE  
P.20

### MONS-EN-PÉVÈLE

**Le point sur les chantiers routiers** P.A

### SECLIN

**Une voiture retrouvée dans le canal !** P.22

### BERSÉE

**Joël, devenu épicier pour vivre sa vie** P.24

# Assistante commerciale chez Handynamic, Camille a repris espoir

Trente-cinq ans après la loi du 30 juin 1975, le travail des personnes handicapées n'a que peu progressé dans l'hexagone. Le pourcentage de 6 % n'est que peu, voire pas atteint, mais certaines entreprises, comme Handynamic, jouent le jeu. Camille, atteinte de myopathie, en est mille fois redevable.

PAR CÉDRIC GOUT  
seclin@lavoixdunord.fr

**SECLIN.** Devant son écran d'ordinateur, Camille Delobel a le sourire. Cette Villeneuveoise de 32 ans est assistante commerciale chez Handynamic depuis trois ans. Rien ne la différencie des autres salariés, si ce n'est son fauteuil roulant... Camille souffre de myopathie depuis qu'elle est née. Un handicap qui ne l'a pas empêché de faire des études : elle est titulaire d'un Master 2 en sciences du langage obtenu à Lille 3. Néanmoins, cette formation ne l'a pas aidée à trouver un emploi. En France, le taux de chômage des personnes handicapées est actuellement de 24 %...

## QUESTION DE CONFIANCE

« J'ai terminé mes études à 26 ans. Mais quand on vient de Lille 3, on a peu de chances de faire autre chose qu'enseignant, explique-t-elle. Au début, j'ai cherché dans mon domaine. Mais mon manque de mobilité a joué en ma défaveur. Ce n'était pas mon handicap proprement dit. Même si je l'indiquais dans mon CV. » Camille a cherché du travail pendant trois ans. Elle commençait à déprimer quand elle a connu Handynamic. « Je voulais acheter une voiture aménagée. Je suis venue ici et j'ai rencontré l'équipe. On m'a proposé un stage de découverte de deux semaines. Et suite au stage, un CDI. Ici, on m'a fait confiance très rapidement. »

La jeune femme travaille 20 heures par semaine. Elle touche un salaire équivalent à un mi-temps, complété par l'Allocation aux adultes handicapés qui lui permet d'avoir « une rémunération correcte ». Pour elle, l'investissement consenti par l'entreprise pour aménager son poste est mineur au regard de sa motivation : « On est deux fois plus motivés que les autres ! » Elle apporte son vécu dans une entreprise qui vend et loue des voitures adaptées aux personnes à mobilité réduite. « J'ai une vraie légitimité.

La loi de 1987 sur l'insertion des personnes handicapées a introduit l'obligation d'emploi des personnes handicapées par les entreprises, dont le taux est fixé à 6% des effectifs. Cette obligation était déjà présente dans la loi de 1975, mais accentué.

té. Le client se sent compris. Je sais plus facilement ses besoins. » Et Camille est redevable : « Ici, j'ai une vie qui m'a rendu du punch, de l'espoir. Si ça prend pas mal d'énergie, je sais pourquoi je suis fatiguée. Je remercie Handynamic de m'avoir fait confiance ; et de me porter chaque jour. »

## PAS PESSIMISTE

Si la situation de Camille peut-être un cas isolé, ce ne l'est en tout cas pas à Handynamic, où deux autres personnes handicapées sont employées. La société dépasse largement les 6 % demandés dans la loi (voir ci-dessous). Pour elle, « les choses

« Ici, j'ai une vie qui m'a rendu du punch, de l'espoir. Si ça prend pas mal d'énergie, je sais pourquoi je suis fatiguée. »

« changent quand même, je ne suis pas si pessimiste ». Elle évoque la loi de 2005 qui lui a permis de suivre des études et d'avoir une formation diplômante : « La loi a imposé un relais handicap dans chaque université. Les malvoyants ou non voyants peuvent être accompagnés pendant les cours, il y a des tiers-temps pour les examens, on peut avoir un financement pour du matériel adapté. » Par contre, dans les entreprises, selon elle, le handicap « fait encore peur ». « Certains chefs d'entreprise ne veulent pas se donner la peine de s'ouvrir à d'autres univers. Payer l'amende, c'est parfois plus simple pour eux. Mais il y a handicap et handicap. » ■

C'est la semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Nous avons contacté quelques entreprises de Seclin pour savoir si elles respectent la loi de 2005. Voici celles qui nous ont répondu.

## HANDYNAMIC.

(Lire ci-dessus). « Sur une vingtaine de salariés, nous avons trois commerciaux handicapés. On dépasse largement les quotas », se réjouit Antoine Delbecque, responsable marketing. Normal pour une société au service des personnes handicapées, me direz-vous ? « On est tous les jours à leur contact, cela



Camille travaille 20 heures par semaine mais est deux fois plus motivée que la plupart de ses collègues.

## Les entreprises respectent-elles les quotas ?

s'est fait naturellement. On a adapté les postes, les locaux. » Parfois aménagé les horaires. « C'est notre vocation. On ne les classe pas à part pour respecter la loi. Ils sont parfaitement intégrés. On rit beaucoup. Cela apporte aussi une certaine crédibilité lorsque nos clients découvrent nos produits vantés par des personnes handicapées. Et cela nous permet de nous rendre compte de leur réalité. »

## LECLERC.

Le directeur Benoit Lempereur le constate : « Les candidats handicapés ne se bousculent pas alors qu'on a

des partenariats. » Par peur peut-être de l'image de la grande distribution. Sur 300 collaborateurs, l'hyper compte 15 salariés reconnus handicapés. Des personnes malentendantes ou souffrant de handicaps physiques légers, qui évoluent dans tous les services, aussi bien en rayon, en caisse, que dans l'administratif. Comme cette entreprise de plus de 20 employés n'atteint pas les 6 %, elle verse à l'Association nationale pour la gestion du fond d'insertion professionnelle des handicapés une somme compensatoire, non communiquée.

## ATOS.

Le groupe informatique rencontre les mêmes difficultés : « 70 % des candidats handicapés ont des niveaux inférieurs au bac alors que nous recrutons à un haut niveau de qualification. On a peu de candidats malgré une politique volontariste. Le problème se pose dans tout ce secteur », expliquent les RH. Le groupe (1 500 salariés avec Worldline à Seclin) emploie 2,4 % de personnel handicapé aux troubles divers. Mais ne paie pas la compensation puisqu'il a élaboré un plan handicap. ■ M.-C. N.